Association déclarée en préfecture
N° 173002045

**PROCES-VERBAL**
**Assemblée Générale Ordinaire**
**Jeudi 21 septembre 2023**

Personnes présentes : 15 adhérents, 15 pouvoirs et le commissaire aux comptes.

***Ordre du jour*** :

- ✓ Bilans de l'année 2022 (élections, adhésions, budget et activités) ;
- ✓ Projets activités 2023 ;
- ✓ Divers.

*La réunion commence à 14h15 et se déroule dans les locaux de la caserne de Royan.*

## 1. BILANS 2022

### ❖ Bilan moral

**Rappel sur l'organisation de l'association** :

10 membres ont participé au fonctionnement du COS en 2022.

Pour les élections du 31 mars 2023, quatre membres étaient sortants dont deux se sont représentés, Benoît LAGRIFFOUL et Mickaël SERRE.
Nous avons eu deux nouvelles candidatures, Fabien COLASSE et Nicolas MILAN.
Le nombre de postes à pourvoir était supérieur au nombre de candidats, il a été possible d'appliquer le 2ème paragraphe de l'article 11 des statuts qui prévoit que les candidats sont déclarés élus sans élections.
Cette année encore, un vote par correspondance n'a donc pas été nécessaire.

Le conseil d'administration est constitué de 10 membres pour l'année 2023.

Tous les membres sont répartis dans les 4 commissions. Voici un rappel de chacune :
- Commission animations : elle organise les activités proposées aux adhérents
- Commission sociale : elle étudie les dossiers de fonds de solidarité de façon anonyme
- Commission administration : elle rédige et revoit les statuts, le règlement intérieur
- Commission finances : elle s'occupe de la gestion du budget

**Répartition des adhérents** :

En 2022, le COS comptabilise 594 adhérents (552 actifs et 42 retraités), ce qui représente 96 % des salariés actifs du SDIS.

Pour 2023, l'effectif est de 610 adhérents COS (561 actifs et 49 retraités).

**Evolution des prestations CNAS** :

Le montant des prestations reversées par le CNAS aux adhérents est supérieur au montant que le COS a payé au CNAS pour l'année 2022.
Les prestations CNAS demandées par les agents ont augmentées de 5,66% par rapport à 2021.

**Evolution de la cotisation au CNAS** :

Le montant que le COS paie au CNAS par adhérent actif est de 212,00 €.
Le CNAS se montre de nouveau solidaire des structures territoriales et en 2023 la cotisation forfaitaire par agent restera au même niveau qu'en 2020, 2021 et 2022.
Le CNAS a donc gelé la cotisation pour la 4ème année consécutive.

**Activités 2022** :

| ACTIVITES | PARTICIPANTS | A la charge du COS |
|---|---|---|
| Abonnements au Stade Rochelais | 10 | 2 960,00 € |
| Francofolies | 97 | 2 495,00 € |
| Chèques vacances ANCV *(février et juin)* | 111 | 3 728,20 € |
| Parc aventure au château de la Gataudière | 13 | 232,50 € |
| Château des énigmes à Pons | 15 | 76,50 € |
| Arbre de noël (Family fun Park) | 101 | 1 463,00 € |
| Paniers de noël des adhérents | 594 | 35 989,23 € |
| **COUT TOTAL DES ACTIVITES** | | **46 944,43 €** |

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## ❖ Bilan financier

- **Dépenses**

| | |
|---|---|
| FOND DE SOLIDARITE | 400,00 € |
| EVENEMENTS PARTICULIERS | 70,00 € |
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT<br>(Affranchissement, assurance, fournitures, frais bancaires, réception, ...) | 778,52 € |
| COMMISSAIRE AUX COMPTES | 2 646,00 € |
| PERSONNEL MIS A DISPOSITION | 20 693,36 € |
| UDSP | 14 570,85 € |
| COTISATIONS CNAS | 117 214,80 € |
| COTISATIONS CARTES CEZAM | 1 346,80 € |
| ANCV – Chèques vacances février et juin | 11 278,20 € |
| ACTIVITES | 11 030,00 € |
| NOEL DES ENFANTS | 1 463,00 € |
| NOEL DES ADHERENTS | 35 989,23 € |
| DIVERS (assurances, logiciel comptable) | 522,51 € |
| COMPTE D'ATTENTE (à justifier) | 1 467,07 € |
| **TOTAL** | **219 470,34 €** |

- **Recettes**

| | |
|---|---|
| COTISATIONS DES ADHERENTS | 19 346,80 € |
| COTISATION ANCV | 7 550,00 € |
| REMBOURSEMENT ACTIVITES ADHERENTS | 5 515,00 € |
| SUBVENTION DU SDIS17 | 178 500,00 € |
| VERSEMENT NATIXIS | 4 726,88 € |
| DONS | 20,00 € |
| **TOTAL** | **215 658,68 €** |

La subvention du SDIS 17 a augmentée en 2022 par rapport à 2021.
Elle est passée de de 177 726,92 € en 2021 à 178 500,00 € en 2022.

- **Solde bancaire au 31 décembre 2022**

| | |
|---|---|
| COMPTE COURANT | 35 654,24 € |
| LIVRET 1 | 1 010,92 € |
| LIVRET 2 | 24 130,94 € |
| **TOTAL** | **60 796,10 €** |

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Le commissaire aux comptes, M. Flavien HAREL, s'est excusé de ne pouvoir être présent et à transmis son rapport à la vice-présidente pour que cette dernière en face lecture à l'Assemblée.
Il y fait rappel des missions du commissaire aux comptes auprès du COS et présente son rapport d'approbation des comptes du COS pour l'année 2022. Il indique que la santé financière de l'association reste satisfaisante pour les exercices futurs.

Les comptes présentés ont été validés par le commissaire aux comptes.
Le COS a clôturé l'exercice 2022 avec un déficit de 3 811,66 €.

L'affectation du résultat en report à nouveau pour l'année 2023 est approuvée à l'unanimité.

## 2. PROJETS 2023

**Avec la participation des adhérents, il est proposé :**

- les 10 abonnements au Stade Rochelais
- l'arbre de Noël (comprenant le goûter et l'animation) pour les enfants jusqu'à 12 ans
- le colis de noël aux adhérents (dont un chéquier CADHOC)
- la billetterie pour le festival des Francofolies et des spectacles
- l'achat groupé des carnets de chèques-vacances ANCV (une commande en février et juin)
- l'activité « coucher de soleil sur un catamaran » à la Rochelle
- l'activité « Ateliers cuisine » à Saintes
- un week-end au « Puy du Fou » avec la cinéscénie
- l'après-midi enfant au parc « Yaka jouer » à Saint Laurent de la Prée
- la découverte du « Yoga » sur la plage de St George de Didonne
- l'activité « Accros-mâts » à Rochefort
- l'activité « Escape Game » au château de la Roche Courbon
- l'activité « Soirée hantée » au château de Panloy

- l'activité « escalade » à la Rochelle
- l'activité « découverte de la pôle dance » à Saintes

- **Rappel des mesures CNAS en 2022 et 2023**

*__En 2022__ : **Abondement exceptionnel solidarité***

- **Prestation rentrée scolaire :** destinés aux parents bénéficiaires quelle que soit leur tranche d'imposition. Il s'ajoute aux prestations rentrées scolaires existantes :
  - Rentrée scolaire 11-18 ans :

+ 40€ par enfant pour les familles (toutes tranches d'imposition confondues)

  - Rentrée scolaire pour les étudiants 19-26 ans :

+ 100€ par enfant pour les familles en tranche 1
+ 70€ par enfant pour les familles en tranche 2
+ 50€ par enfant pour les familles en tranche 3

**Ces montants seront automatiquement octroyés avec la prestation rentrée scolaire 2022.**

*__En 2023__ :

- Revalorisation de la bonification des **plans épargnes Chèques-Vacances** (+ 50% d'abondement global)
- Doublement du plafond d'achat d'un **véhicule d'occasion**, pour atteindre 3000€ dans le cadre du secours exceptionnel
- Création d'une offre alternative de cartes cadeaux dématérialisées
- Doublement (plus selon la tranche d'imposition) de la prestation **Accueil loisirs**
- Accroissement du nombre de **billets de cinéma** à tarif réduit (de 15 billets par adhérent, le CNAS passe à 12 billets par ayant-droit) [__exemple__ pour un couple avec 2 enfants, de 15 billets, la famille passe à 48 billets pour une année]

**Le CNAS s'engage également en faveur d'une société plus éco-responsable :**

- Réduction sur l'achat d'un vélo classique ou à assistance électrique
- Promotion de la plateforme coopérative de covoiturage mobicoop.fr

## 3. DIVERS

- Objectif 2023-2024 : Retrouver un équilibre budgétaire
- Accompagner la trésorière par un professionnel (expert-comptable)
- Rappel pour les élections : elles ont lieu uniquement si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir ; sinon les candidats sont élus d'office
- Des caisses du COS sont en attente de flocage pour permettre de transiter les : achats groupés, chéquiers ANCV ... de façon sécurisée par la navette
- Mise en place d'un nouveau site internet du COS en 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente lève la séance à 15h30.

La vice-présidente,

Mme Delphine DESTRUELS